

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 17 mars 2026 à 18h45,
Tenu au salon du personnel de l'école des Hirondelles

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Cindy Lavictoire Scardocchio, parent	P	Karine Leblanc, enseignante	P
Sirakh Marcenat, parent	P	Marylène Gravel, enseignante	A
Yva Jean Louis, parent	P	Martine St-Hilaire, sdg	P
Karine Mathieu, parent	P	Caroline Lamoureux, soutien	P
Marie-Michèle Bouillon, substitut – parent	P	Emmanuelle Laberge, directrice	P
Jean-Olivier Gagnon, substitut - parent	P	Nancy Savaria, directrice adjointe	P
		Karine Desjardins, directrice adjointe	P

La présidente ouvre la séance du conseil d'établissement. Il est 18h48.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Yva Jean Louis, appuyée de Mme Caroline Lamoureux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté
Résolution no CÉ2526-043

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 24 février 2026

Mme Emmanuelle Laberge, directrice, explique qu'il est possible d'utiliser les services de la compagnie Commandes scolaires.

Le procès-verbal ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Mme Karine Leblanc, appuyée par M. Sirak Marcenat d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 février 2026.

Adopté
Résolution no CÉ2526-044

5. Établir

5.1 Principes d'encadrement des frais exigés aux parents.

Mme Emmanuelle Laberge présente les principes d'encadrements généraux. Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par Mme Karine Martin et appuyée par Mme Martine St-Hilaire, d'établir les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Adopté
Résolution no CÉ2526-045

6. Approbation

6.1 Sorties et activités éducatives

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, explique que les parents ont choisi le tournoi du 26 avril 2026.

6.2 Utilisation fonds spéciaux – Fête de fin d'année

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, explique que les enseignants souhaitent organiser une fête de fin d'année. Pour ce faire, ils souhaitent utiliser 6 000 \$ du budget des fonds spéciaux.

Sur proposition de Mme Cindy Lavictoire Scardocchio, appuyée par Mme Yva Jean-Louis, il est proposé D'APPROUVER l'utilisation des fonds spéciaux.

Adopté
Résolution no CÉ2526-046

6.3 Planification du contenu obligatoire d'enseignement

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, présente la planification du contenu obligatoire d'enseignement.

Sur proposition de Mme Caroline Lamoureux, appuyée par Mme Karine Leblanc, il est proposé D'APPROUVER la planification du contenu obligatoire d'enseignement.

Adopté
Résolution no CÉ2526-047

7. Consultation

7.1 Consultation des élèves en lien avec le bien-être à l'école

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, informe les membres qu'elle souhaite sonder les élèves concernant leur bien-être à l'école. Les résultats de ce sondage permettront d'alimenter la réflexion et de mettre à jour le plan de lutte contre l'intimidation et la violence : pour un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, conformément aux exigences du ministère. Cette démarche vise à mieux comprendre la réalité vécue par les élèves.

La consultation est APPROUVÉE à l'unanimité.

Adopté
Résolution no CÉ2526-048

8. Informations des membres

8.1 Direction

La direction souligne le beau retour de la semaine de relâche et mentionne que le temps d'attente au service de garde s'est nettement amélioré depuis la mise en place des ajustements récents. Elle informe également les membres que les casiers supplémentaires destinés au service de garde sont maintenant arrivés. De plus, une conseillère pédagogique viendra prochainement sur place afin de formuler des recommandations visant à optimiser le fonctionnement du service de garde.

8.2 Personnel de l'école

Le personnel souligne que l'année scolaire progresse rapidement et que les enseignants sont déjà à l'étape de préparer les évaluations de fin d'année. Les membres mentionnent également que l'école recevra prochainement la visite d'une auteure dans le cadre de l'activité « *Une écrivaine de ma ville dans ma nouvelle école* », une activité qui s'adresse à tous les élèves. Du côté du service de garde, il est annoncé que trois nouvelles éducatrices ont été engagées afin de soutenir l'équipe.

8.3 Parent

Mme Jean Louis souligne qu'elle observe une belle évolution au sein de l'école. M. Marcenat ajoute qu'il apprécie la transparence démontrée par la direction et par l'ensemble du personnel, ce qui contribue à un climat positif et rassurant pour les parents.

8.4 Représentante au comité de parents

La représentante informe les membres que la rencontre du comité de parents a eu lieu le 12 mars dernier. Une présentation portant sur le rôle des parents au sein des différents comités a été offerte. Il est également mentionné que les fondations scolaires seront appelées à disparaître. La prochaine rencontre du comité de parents se tiendra le 9 avril à 19 h 30, au CSSMI.

9. Correspondance

La présidente informe les membres qu'elle a reçu un courriel concernant un programme de reconnaissance de parents engagés, proposé par la Fédération des comités de parents. Après discussion, les membres du conseil d'établissement conviennent de ne pas participer à cette initiative.

10. Varia

Aucun varia.

11. Levée de l'assemblée

La présidente conclut que l'ordre du jour a été écoulé. L'assemblée est levée à 19h55.

Adopté
Résolution no CÉ2526-049

Cindy Lavictoire Scardocchio
Présidente

Emmanuelle Laberge
Directrice